



Cerema



Saint-Jean-de-Moirans

Apaisement de la circulation dans le bourg et les hameaux

Aménagement du centre-bourg

Diagnostic de la situation actuelle

Les objectifs de la démarche

Une réflexion d'ensemble à l'échelle de la commune, pour :

- améliorer **les conditions de circulation** ;
- améliorer **la sécurité des déplacements** ;
- **réduire la vitesse des véhicules motorisés**, dans la traversée du centre-bourg et des hameaux ;
- améliorer **l'organisation du stationnement** dans le centre-bourg ;
- réfléchir à **la place des modes actifs** (piétons et cyclistes) dans les aménagements et la sécurisation des espaces et des cheminements qui leur sont destinés ;
- veiller à la **cohérence des choix d'aménagement** de la voirie et des espaces publics.

En associant la population et les représentants des différentes organisations communales.

Une démarche en deux phases

1- Le diagnostic de la situation actuelle

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Les déplacements
 - Motorisés
 - À vélo
 - À pied
- Le fonctionnement du centre-bourg et des hameaux

En fil rouge : le point de vue des Saint-Jeannais ...

... recueilli par le biais d'une démarche participative mise en œuvre en mai et juin 2019, sous forme d'un micro-trottoir, d'une consultation du CME, d'un diagnostic en marchant et d'ateliers participatifs en salle, d'un cahier de doléances en mairie, ouverts à l'ensemble de la population de la commune.

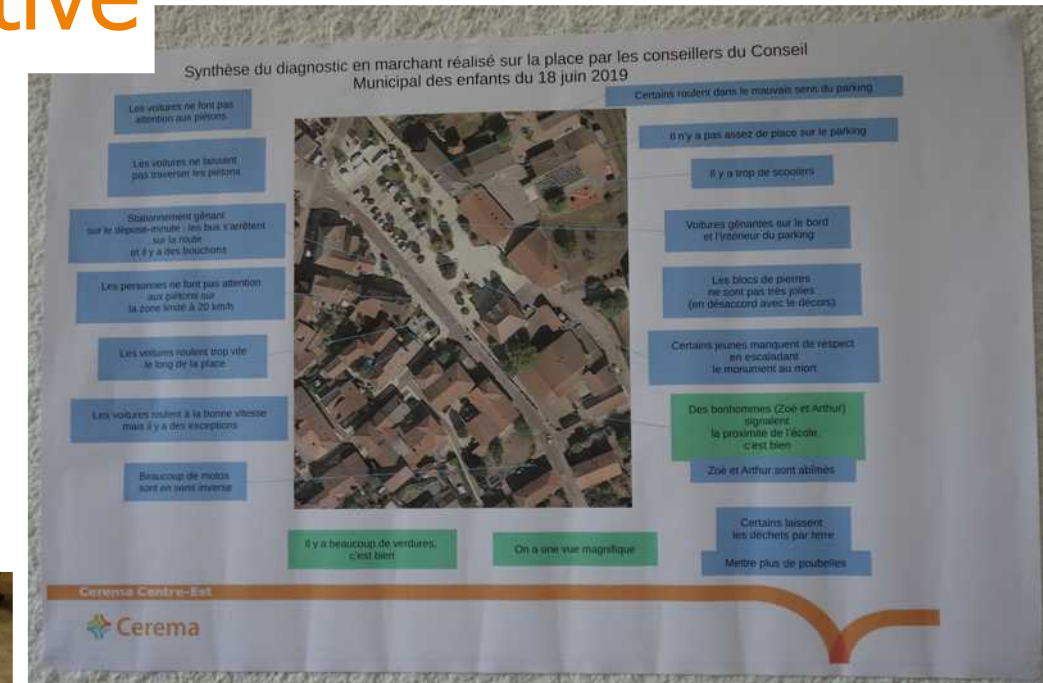
On est ici

2- Le schéma global d'aménagement

Une démarche participative

Pour quoi faire ?

- Pour observer les usages
- Pour questionner
- Pour expliciter les choix



Le point de vue des Saint-Jeannais recueilli par le biais d'une démarche participative mise en œuvre en mai et juin 2019 :

- un **micro-trottoir** ;
- une consultation du **CME** ;
- un **diagnostic en marchant** et des **ateliers participatifs** en salle, un **cahier de doléances** disponible en mairie, ouverts à l'ensemble de la population de la commune.

Une démarche participative

Le micro-trottoir

- 43 personnes interviewées

33 femmes et 10 hommes, dont 11 assistantes maternelles et 3 commerçantes de la place

- Synthèse :

Le **centre-bourg** et la **place centrale** sont largement **appréciés** par les usagers et habitants. Les **commerces et l'école** sont les **principaux motifs d'usages de la place du Champ de Mars**. Le **centre-bourg** est parfois considéré comme un **lieu de balade** mais **l'insécurité des déplacements piétons et cyclistes** depuis les hameaux limite cet usage. Les commerçants ont fait état d'un sentiment d'insécurité la nuit.

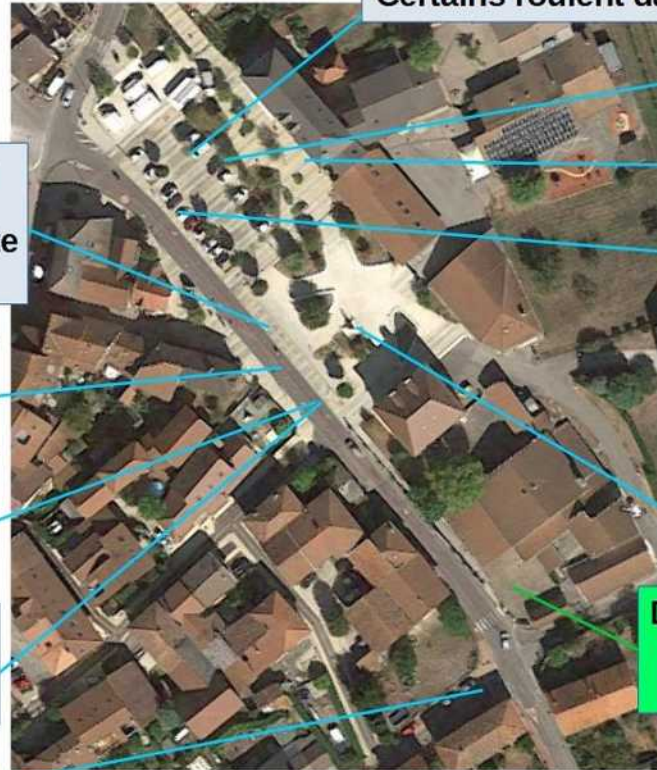
Thématiques :	Nombre de personnes parmi les interviewés ayant spontanément évoqué ces aspects :
Zone 20 non respectée, considérée comme dysfonctionnelle	5
Difficulté à pouvoir stationner	11
Difficulté de circulation aux horaires d'entrée et sortie d'école	14
Constat d'incivilité de la part des automobilistes	6
Constat d'une présence trop importante de la voiture et d'une circulation automobile dans le centre	4

Une démarche participative

Le Conseil municipal d'enfants

- « Comme les grands », un diagnostic en marchant sur le Champ de Mars, suivi d'un atelier participatif en salle

Synthèse du diagnostic en marchant réalisé sur la place par les conseillers du Conseil Municipal des enfants, le 18 juin 2019



Les voitures ne font pas attention aux piétons

Les voitures ne laissent pas traverser les piétons

Stationnement gênant sur le dépose-minute : les bus s'arrêtent sur la route et il y a des bouchons

Les personnes ne font pas attention aux piétons sur la zone limitée à 20 km/h

Les voitures roulent trop vite le long de la place

Les voitures roulent à la bonne vitesse mais il y a des exceptions

Beaucoup de motos sont en sens inverse

Certains roulent dans le mauvais sens du parking

Il n'y a pas assez de places sur le parking

Il y a trop de scooters

Voitures gênantes sur le bord et à l'intérieur du parking

Les blocs de pierres ne sont pas très jolis (en désaccord avec le décor)

Certains jeunes manquent de respect en escaladant le monument aux morts

Des bonhommes (Zoé et Arthur) signalent la proximité de l'école, c'est bien

Zoé et Arthur sont abîmés

Il y a beaucoup de verdure, c'est bien

On a une vue magnifique

Certains laissent les déchets par terre

Mettre plus de poubelles

Une démarche participative

Le diagnostic en marchant et les ateliers participatifs

- **35 remarques positives** ont été formulées (dont 27 sur les usages piétons, 2 sur les usages automobiles, 5 sur les vélos et 1 sur les bus)

115 remarques négatives ont été énoncées (dont 26 sur les usages piétons et 4 sur les PMR, 63 les usages automobiles, 6 sur les usages vélos, 4 sur les bus et 10 autres)

27 remarques ont fait débat

- Vous trouverez la synthèse des remarques dans :

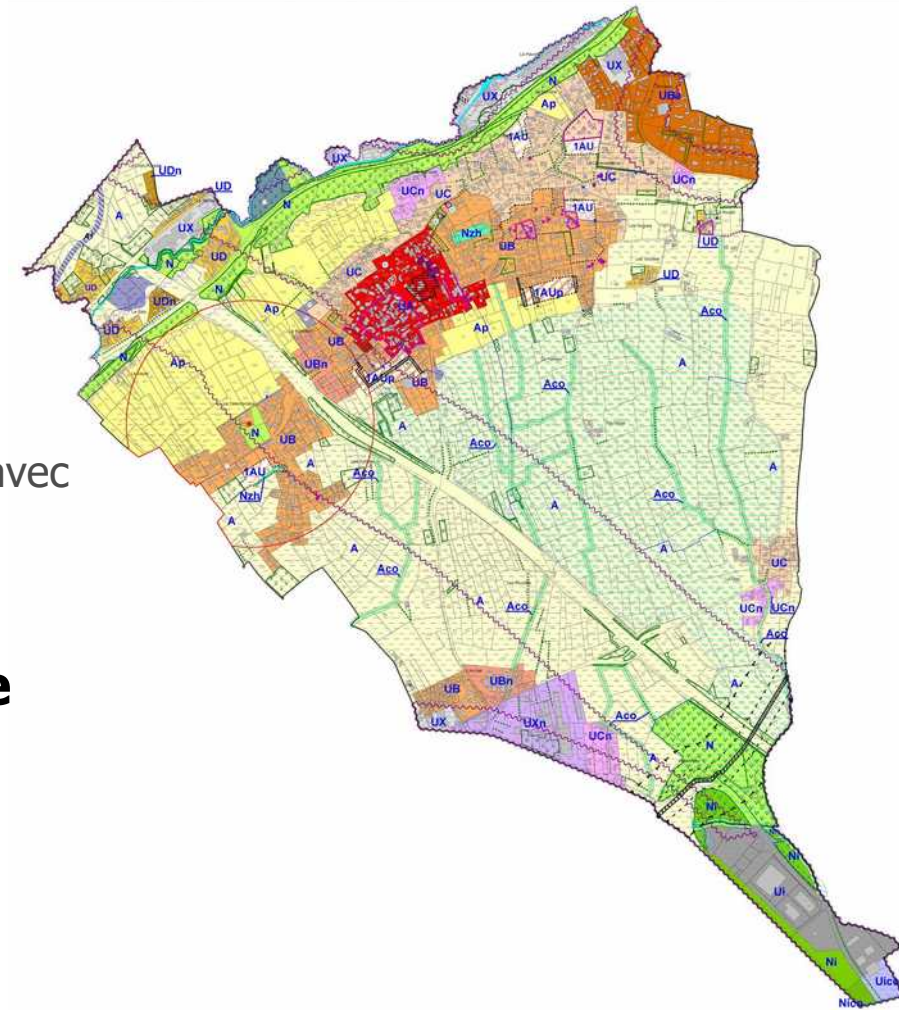
« *Le point de vue des Saint-Jeannais* »

présenté au fil de ce diaporama, croisé avec les différents thèmes du diagnostic...

L'urbanisme et l'aménagement (1/2)

Constats :

- Un bourg-centre et des hameaux, dont certains sont un peu « déconnectés » : L'Archat, le Gay, La Patinière, Les Eymins, Monteuil.
- Des itinéraires limités :
 - d'Est en Ouest : la RD128 et le chemin du Morel avec le chemin passant devant l'église
 - du Nord au Sud : la RD128b
- Un tissu urbain dense qui **rend difficile de nouvelles percées** pour d'éventuels cheminements ou autres itinéraires



L'urbanisme et l'aménagement (2/2)

PLU 2019 :

- Des zones d'extension urbaine raccordées à un réseau de voirie existant déjà surchargé: **1 logement génère entre 3 et 5 trajets en voiture supplémentaires par jour !**
- Divers recours ont été formulés, notamment car inadéquation des perspectives de développement par rapport aux réseaux de voirie existants (routiers et modes actifs).

Municipalité consciente des enjeux mobilité de son territoire et soucieuse d'améliorer la situation

=> **Poursuite de la révision du PLU**

Les déplacements motorisés

Les transports collectifs urbains

- 2 lignes de transports collectifs urbains (Pays Voironnais) desservent quotidiennement Saint-Jean-de-Moirans :

- Saint-Jean-de-Moirans → Paviot → Blanchisseries - ligne 1 -
- Saint-Jean-de-Moirans → Coublevie → Voiron - ligne 4 -

- 6 arrêts desservis sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans :

Tisseuses, La Manche, Trincon, Marché aux Cerises, Place, Gymnase

- 21 à 22 bus par sens au cours de la journée, du lundi au vendredi

17 à 18 bus par sens au cours de la journée, le samedi

- Lieux desservis :

Voiron, la gare SNCF et différents quartiers périphériques

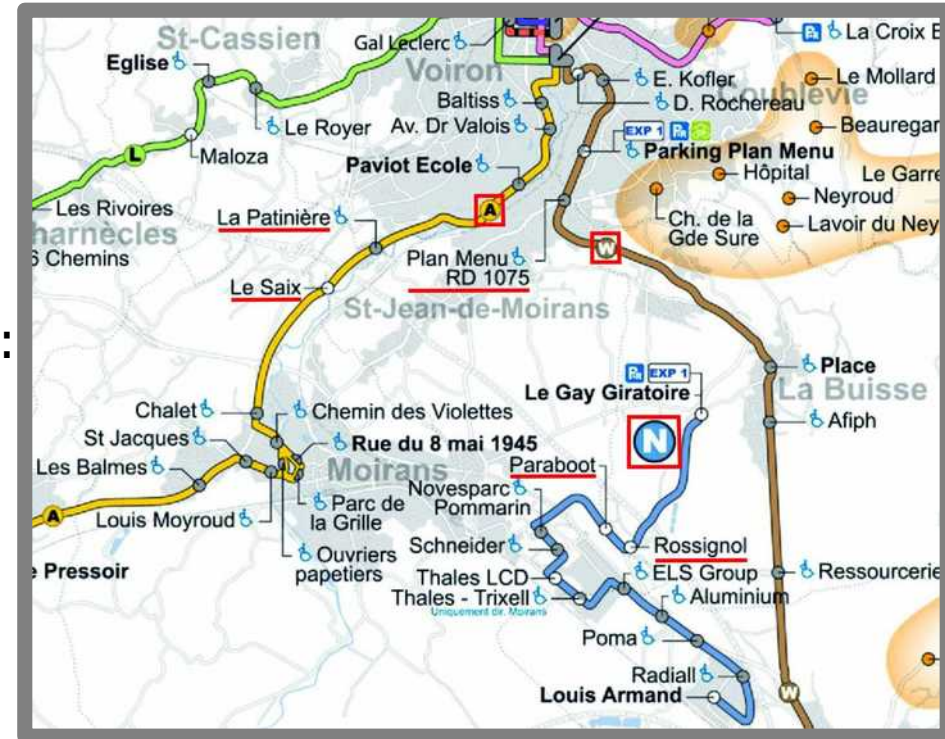
- Le Pays Voironnais offre également du transport à la demande, pour les PMR.



Les déplacements motorisés

Les transports collectifs interurbains

- 3 lignes de transports collectifs inter-urbains (Pays Voironnais) desservent quotidiennement Saint-Jean-de-Moirans :
 - Voiron → Tullins - ligne A -
 - Voiron → Voreppe → Le Fontanil - ligne W -
 - La Buisse → Centr'Alp - ligne N -
- 4 arrêts desservis sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans, en dehors du centre-bourg :
Patinière, le Saix, Plan Menu RD1075 et Paraboot / Rossignol
- 41 à 48 bus par sens au cours de la journée, du lundi au vendredi
18 à 19 bus par sens au cours de la journée, le samedi
- Lieux desservis :
Voiron, la gare routière et SNCF, différents quartiers périphériques et Centr'Alp



Les déplacements motorisés

Les transports collectifs interurbains

- 3 lignes de transports collectifs inter-urbains Transisère (Département 38), desservent quotidiennement Saint-Jean-de-Moirans :
 - Tullins → Saint-Jean-de-Moirans (Paraboot / Rossignol) - ligne 5200 -
 - Voiron → Pont-de-Beauvoisin - ligne 7110 -
 - Saint-Jean-de-Moirans → Saint Gervais - ligne SJM03 -
- 3 arrêts desservis sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans, en dehors du centre-bourg :
 - la Place, Plan Menu RD1075 et Paraboot / Rossignol
- 11 bus par sens au cours de la journée, du lundi au vendredi
2 bus pour une desserte ponctuelle dans la semaine et 3 bus par sens au cours de la journée, le samedi
- Lieux desservis :
 - Secteur de Saint Marcellin, Grenoble gare routière, secteur de la Valdaine, Pont-de-Beauvoisin, secteurs de Poliénas et Vinay

À ce jour, en urbain comme en interurbain, **pas de liaison vers la gare de Moirans...**

Les déplacements motorisés

Les transports scolaires

- 9 lignes de ramassages quotidiens, en périodes scolaires, desservant des établissements scolaires ou en correspondance
- 10 arrêts desservis sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans :
 - La Manche, Trincon, Marché aux Cerises, Tisseuses, Maison pour Tous, Colombinières Auto., Colombinière, L'Archat, Le Saix, Place
- 9 bus le matin, du lundi au vendredi
- 9 bus le mercredi midi
- 13 bus le soir, lundi mardi jeudi et vendredi
- Établissements scolaires desservis :
 - Collège du Sacré-Coeur à Saint-Jean-de-Moirans, Collège Le Vergeron à Moirans, Lycée Pierre Béghin à Moirans, les Collèges et Lycées publics et privés de Voiron

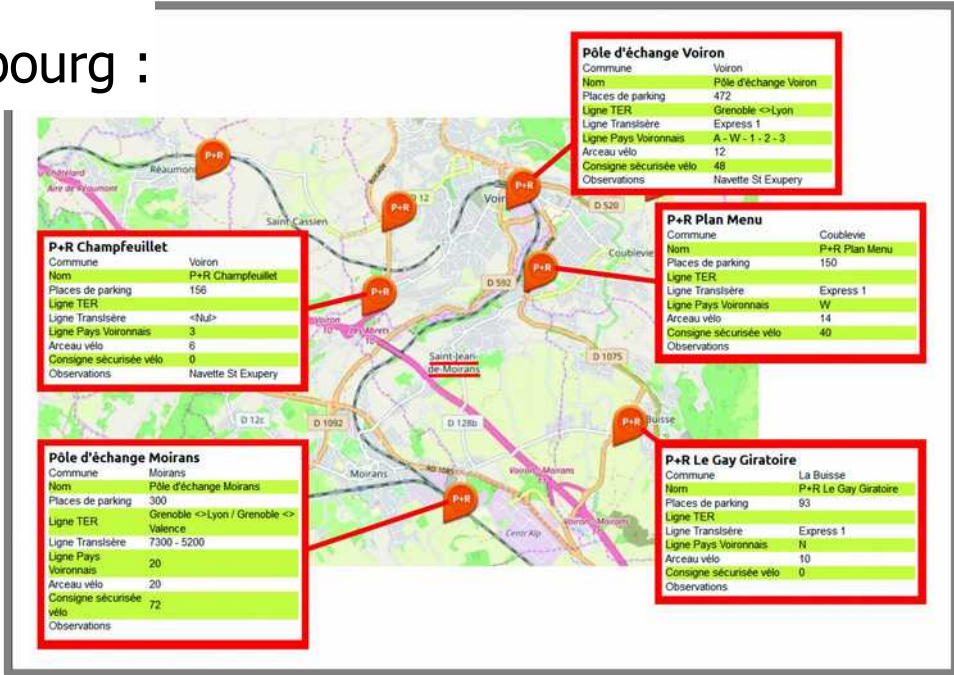
Les déplacements motorisés

Le co-voiturage

- Plusieurs parkings relais / covoiturage en périphérie de Saint-Jean-de-Moirans, **mais aucun sur la commune.**

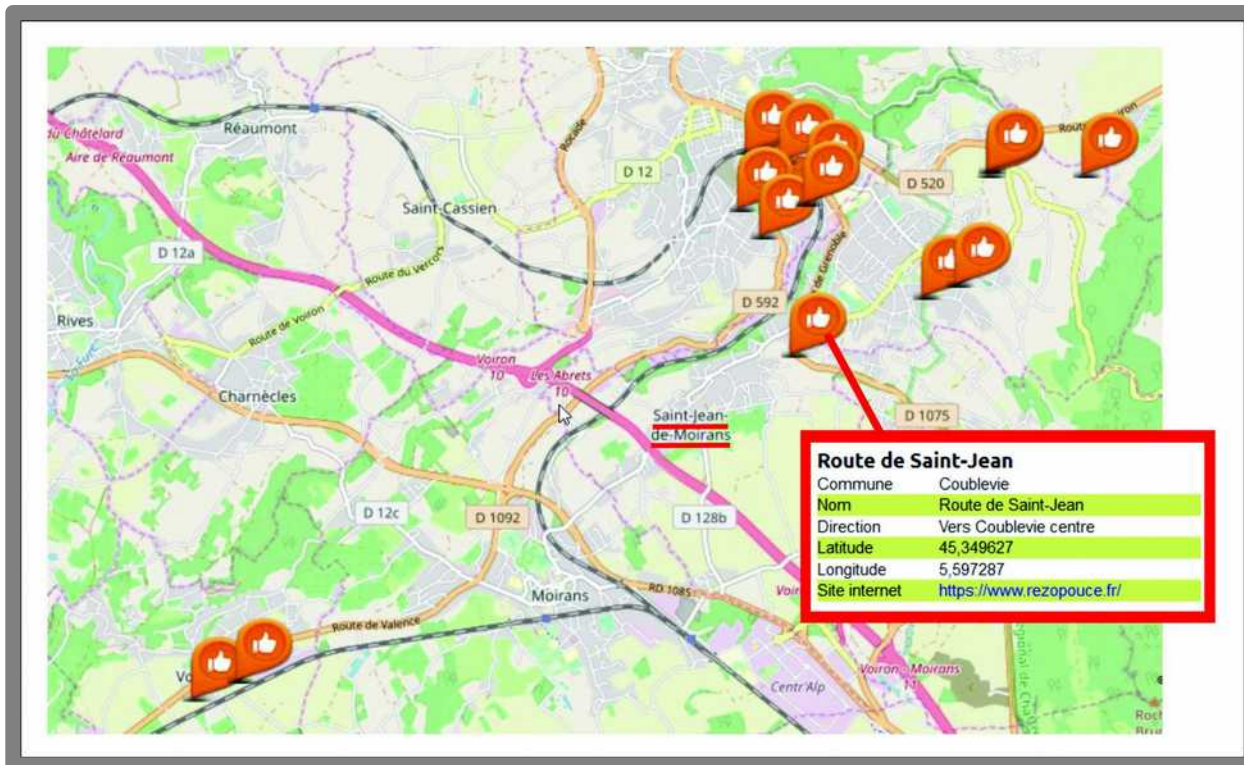
Dans un rayon de 5km depuis le centre-bourg :

- 1170 places de parking disponibles
- 62 arceaux vélo et 160 places en consignes sécurisées vélo
- Connexions avec des lignes de bus (Pays Voironnais et TransIsère), des lignes TER (en gares de Moirans et Voiron) et navettes aéroport Saint Exupéry
- Plusieurs sites Internet pour organiser le covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail :
- Mov'ici : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>
- La Roue Verte : <https://www.laroueverte.com/>
- Klaxit : <https://www.klaxit.com/>



Les déplacements motorisés

L'autopartage et l'autostop organisé

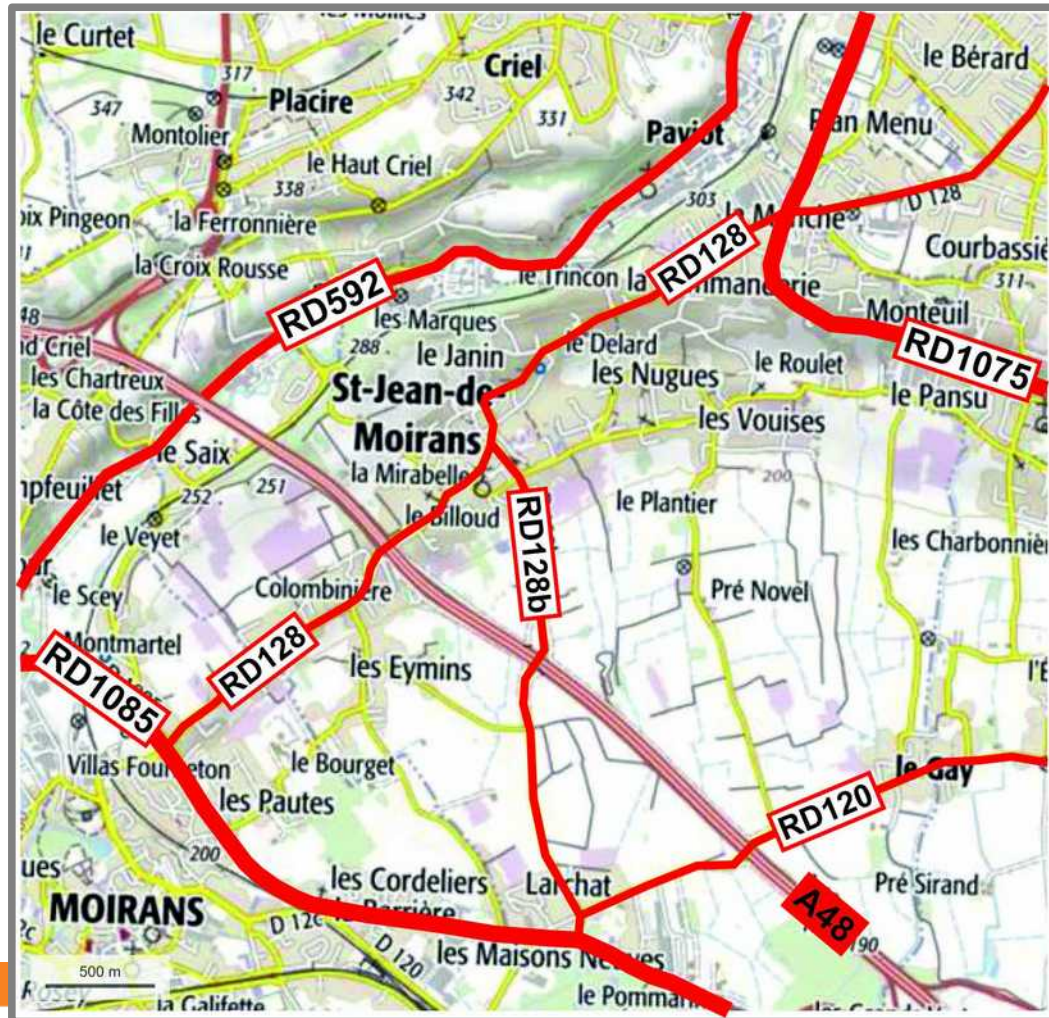


- 4 voitures en autopartage en service à Voiron (Citiz).
- Autostop au quotidien :
 - Pas de point d'arrêt *Rezo Pouce* identifié sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans ;
 - 7 points d'arrêt *Auto-Pouce* sur le territoire de la commune.

Les déplacements motorisés

Le réseau routier national et départemental

- L'autoroute **A48**, la **RD1085** (Grenoble – Bourgoin-Jallieu) et la **RD1075** (Grenoble – Bourg en Bresse) sont des **voies de transit** permettant d'accéder au territoire communal.
- Au nord du bourg, la **RD592** relie ces 2 voies de transit. Elle traverse le Saix et la Patinière.
- Le centre-bourg de Saint-Jean-de-Moirans est traversé par 2 routes départementales, la **RD128** et la **RD128b**, qui se rejoignent place du Champ de Mars. La RD128 est en sens unique sur la Rue du 8 mai 1945.
- Au sud, la **RD120** relie L'Archat au Gay.



Les déplacements motorisés

!! Trafics chargés matin et soir à l'entrée du bassin grenoblois !!

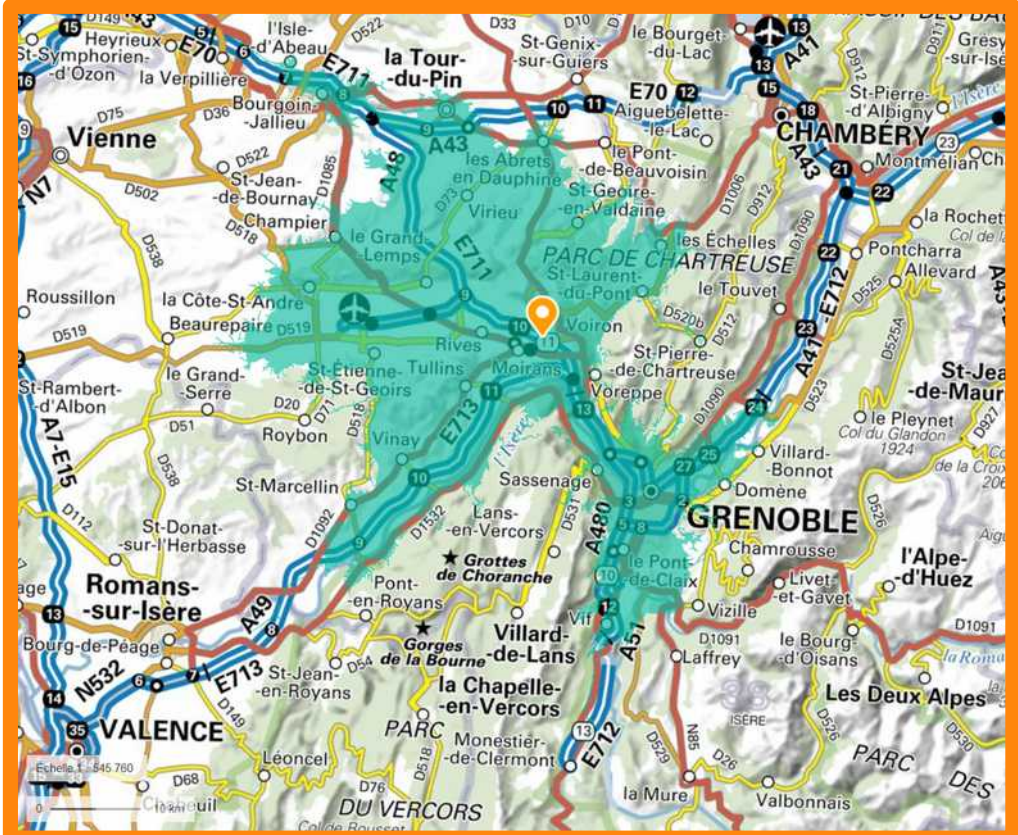
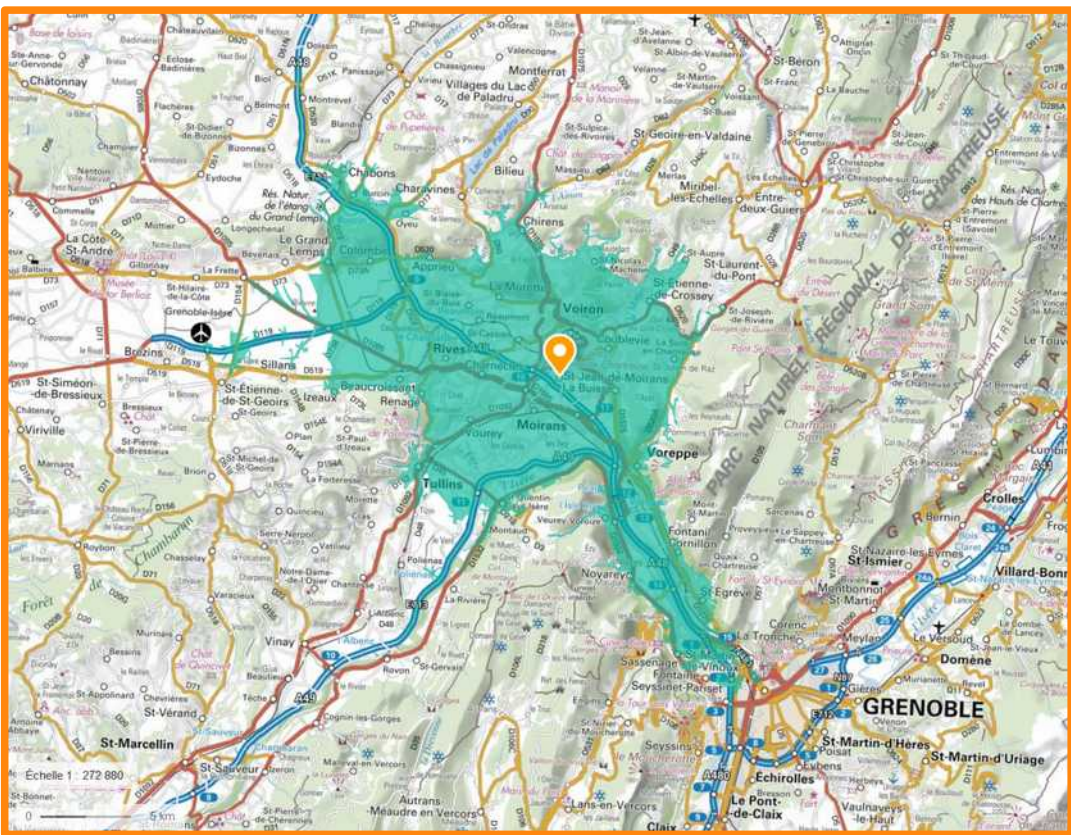
La desserte routière

- Le réseau routier départemental et le réseau autoroutier offrent **une bonne desserte des pôles de proximité**, des principaux pôles départementaux et des grands pôles régionaux.

Carte isochrone : 15' voiture

(à moduler coté Grenoble)

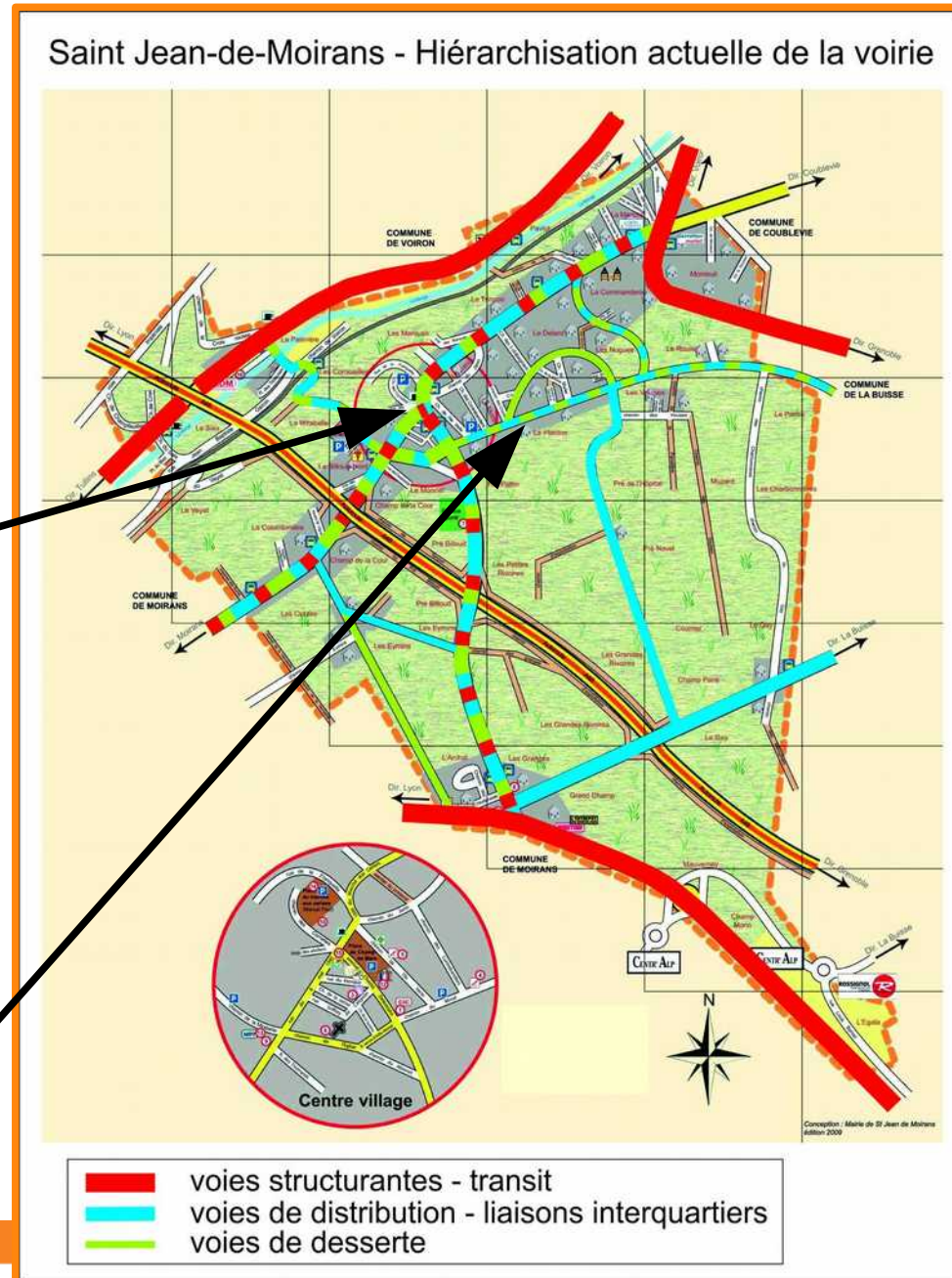
Carte isochrone : 30' voiture



Les déplacements motorisés

La hiérarchisation actuelle de la voirie

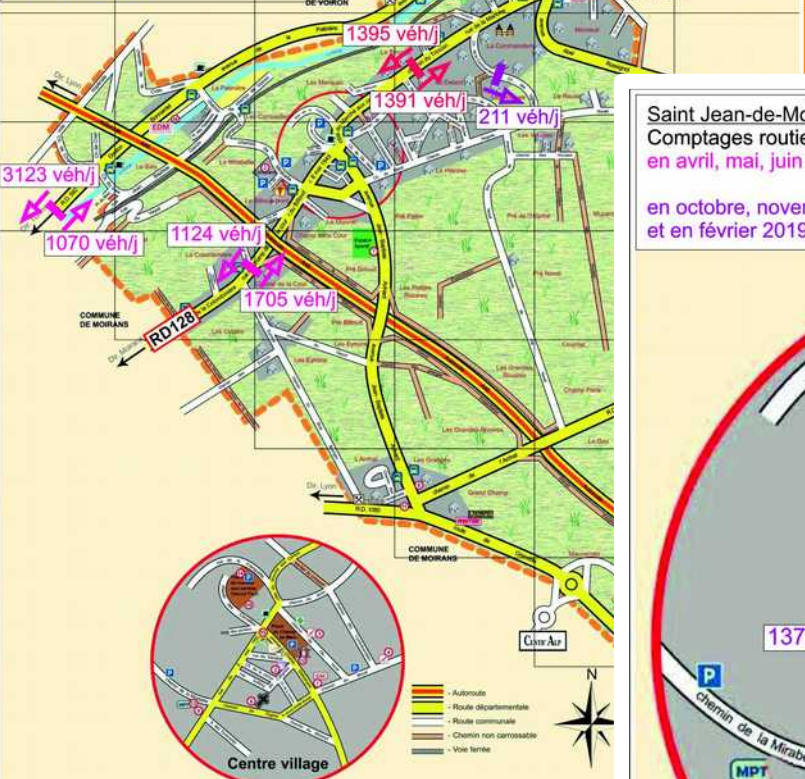
- L'observation du fonctionnement actuel des principales voies de la commune et de leurs usages, nous a conduits à dresser cette carte de hiérarchisation du réseau →
- Certaines voies **cumulent plusieurs fonctions** :
 - **Transit-interquartiers-desserte** : RD128 au Trincon et RD128b entre le centre-bourg et l'Archat ; cela ne pose pas de problème majeur ;
Rue du 8 mai 1945 : c'est plus compliqué
 - **Interquartiers-desserte** :
Chemin du Morel : sur cette voie le cumul des usages pose problème



Les déplacements motorisés

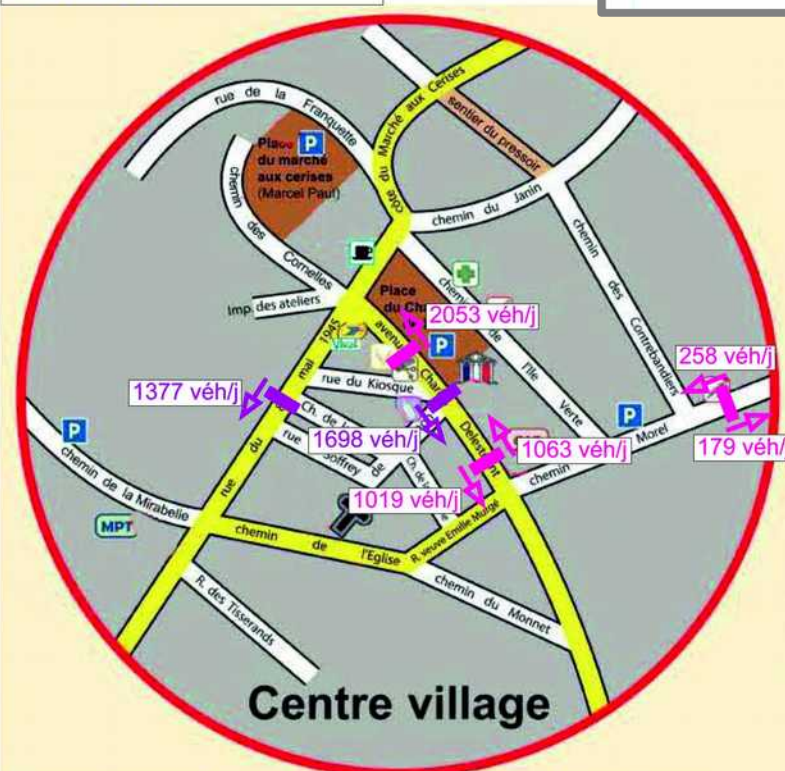
Les trafics routiers

Saint Jean-de-Moirans
Comptages routiers tous véhicules (*)
en avril, mai, juin et juillet 2017
en juillet 2018
en octobre, novembre, décembre 2018
et en février 2019

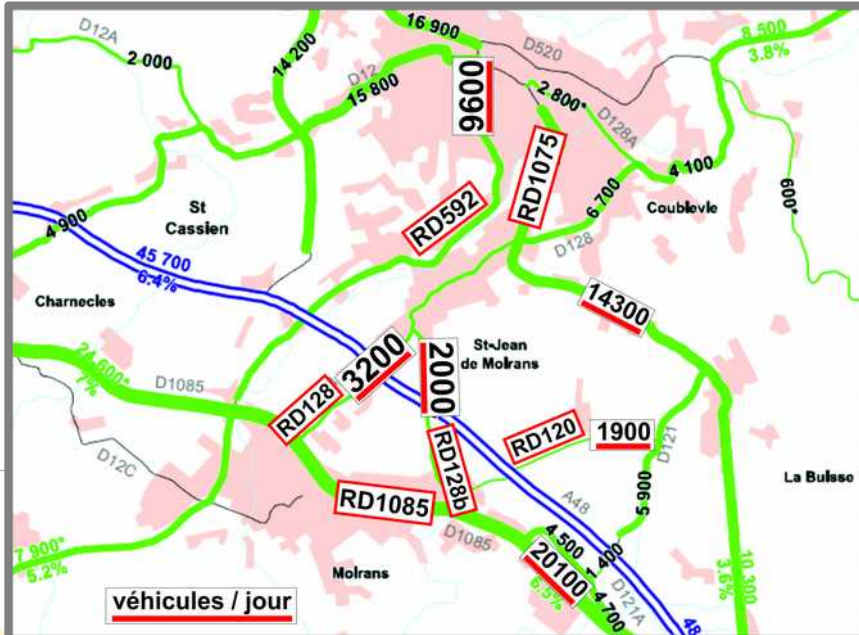


(*) valeurs moyennes estimées sur la base de synthèses de relevés horaires

Saint Jean-de-Moirans
Comptages routiers tous véhicules (*)
en avril, mai, juin et juillet 2017
en octobre, novembre, décembre 2018
et en février 2019



(*) valeurs moyennes estimées sur la base de synthèses de relevés horaires



Comprendre les trafics :

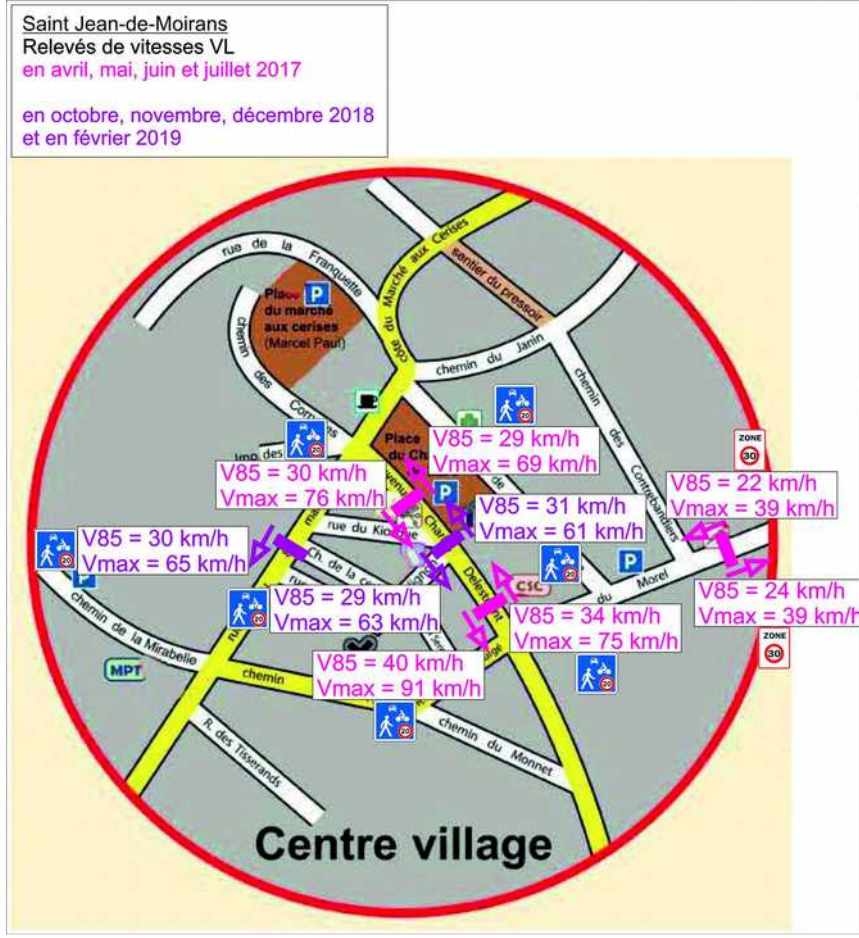
- **2000 véh/jour**, soit environ 200 véh à l'heure de pointe = **1 véh toutes les 18s** (2 sens confondus)
- **3200 véh/jour**, soit environ 320 véh à l'heure de pointe = **1 véh toutes les 11s** (2 sens confondus)
- **9600 véh/jour**, soit environ 960 véh à l'heure de pointe = **1 véh toutes les 4s** (2 sens confondus)

Les déplacements motorisés

Les vitesses relevées

Des vitesses relevées (V85) globalement supérieures aux limitations autorisées.

Des vitesses maxi élevées.



Rappel sur les distances d'arrêt :

- à 30 km/h : 14m
- à 50 km/h : 28m
- à 70 km/h : 46m

Rappel sur la gravité des chocs :

en cas de choc VL/piéton, 8 fois plus de risque de décès du piéton à 50 km/h qu'à 30 km/h

Les déplacements motorisés

Les accidents corporels de la circulation

- 3 accidents corporels sur la commune depuis 10 ans :

- En avril 2010 :

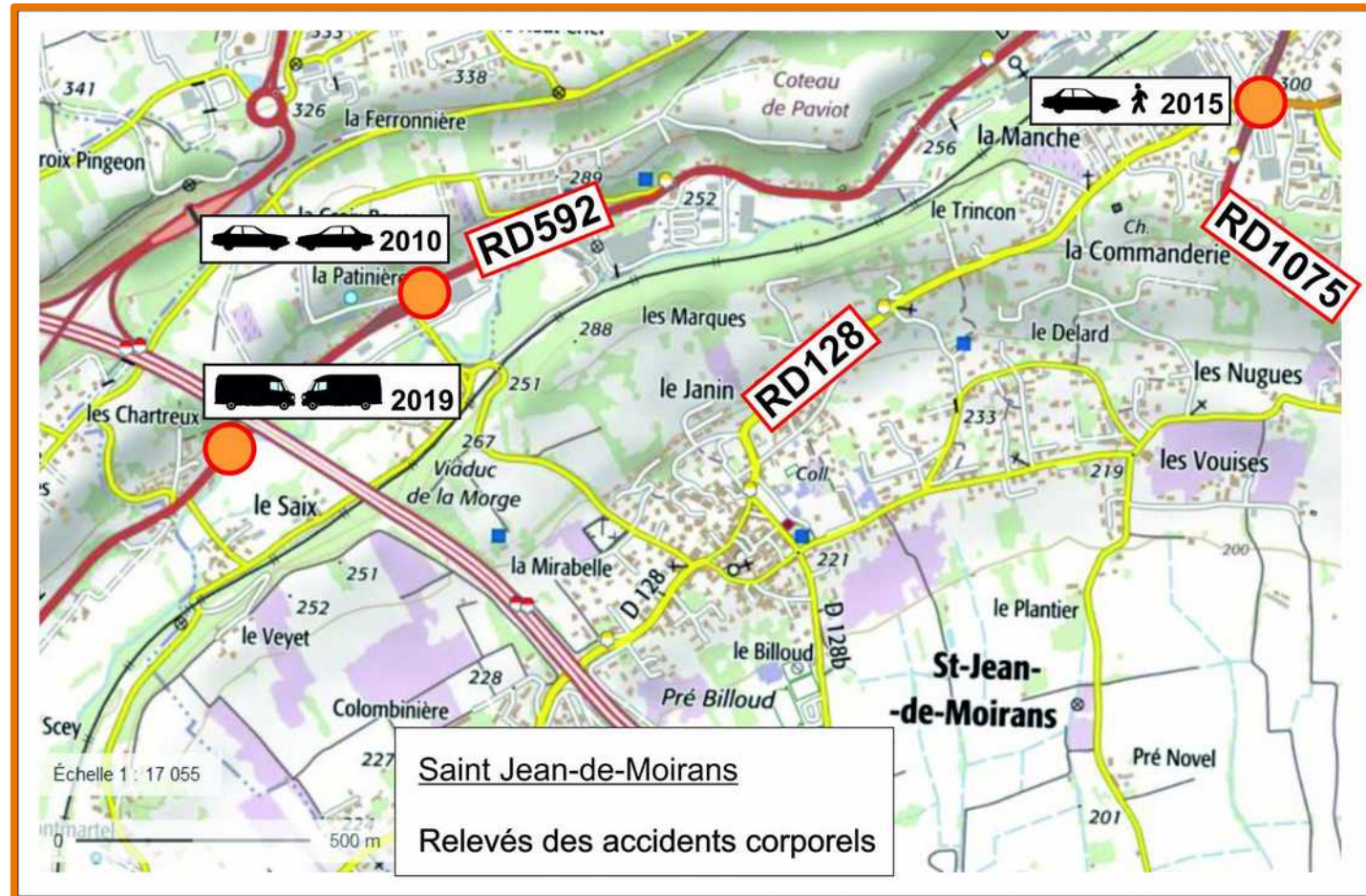
RD592, La Patinière, en agglo, VL contre VL, **3 blessés hospit.**

- En novembre 2015 :

carrefour **RD128 / RD1075** hors agglo, VL contre piéton, **1 blessé hospit.**

- En juillet 2019 :

RD592, La Patinière, en agglo, VU contre VU, **1 blessé hospit.** + **1 blessé léger**



Les déplacements motorisés

« Le point de vue des Saint-Jeannais »

- Les **difficultés de circulation** liées à une **augmentation du nombre de voitures dans le centre** de la commune et la **présence de cars aux horaires scolaires**, sont perçues de manière **négative** par les usagers et habitants. Bien que ces difficultés soient circonscrites à certains horaires, elles cristallisent l'attention. **Le reste du temps**, le **centre-bourg** est considéré comme **calme et facile à circuler**. Cet aspect est particulièrement ressorti lors des micro-trottoirs (effectués majoritairement le matin auprès des parents d'élèves et accompagnateurs).
- La section de la route départementale **RD128 qui traverse le centre-bourg** pose divers **problèmes** : de nombreuses **infractions** sont constatées (dépassement de bus, vitesse limite non respectée, non respect des priorités piétonnes) et engendrent un **sentiment d'insécurité** pour les piétons, vélos, et PMR. La « **zone 20** » est particulièrement pointée comme dysfonctionnelle car **mal comprise** par certains usagers et **peu respectée**.

Les déplacements motorisés

« *Le point de vue des Saint-Jeannais* » (suite)

- Le **carrefour de l'Archat** est jugé comme **très dangereux** pour les usagers (tous modes confondus) et des **inquiétudes** émergent en raison des aménagements futurs.
- La zone du **Trincon** a également été spécifiquement ciblée car la vitesse automobile (en particulier les flux de transit) cause un **fort sentiment d'insécurité** pour les riverains.
- Le **chemin du Pré Novel** est utilisé comme **voie d'évitement** des zones saturées par la circulation. Or son **gabarit n'est pas adapté**.

Les déplacements à vélo

Le schéma vélo du Pays Voironnais

- Le **Pays Voironnais** a lancé une étude de **schéma directeur vélo**, en juillet 2019, sur la partie sud de son territoire (de Voiron jusqu'à l'Isère) :
 - Pour promouvoir l'usage quotidien du vélo
 - Avec un programme d'actions à l'horizon 2025, pour :
 - augmenter la part modale du vélo ;
 - proposer des aménagements sécurisés ;
 - développer la culture vélo des habitants et proposer une offre de service vélo.
- **Élaboration d'un état des lieux** :
 - Des réunions-ateliers avec des habitants usagers du vélo au quotidien
 - Des groupes de travail techniques
- **Trois grands axes structurants** sont en cours d'étude de faisabilité :
 - Notamment **Voiron** → **Centr'Alp en passant par St-Jean** (par le haut de la commune)
 - Un itinéraire jalonné (sans aménagement dans un 1er temps) sera proposé rapidement (tester un itinéraire le plus adapté sans aménagement)
- Des propositions concrètes seront faites lors du COPIL de janvier 2020

Les déplacements à vélo

Peut-on être cycliste à Saint-Jean-de-Moirans ?

- La topographie est **favorable** à la pratique du vélo « **côté plaine** »

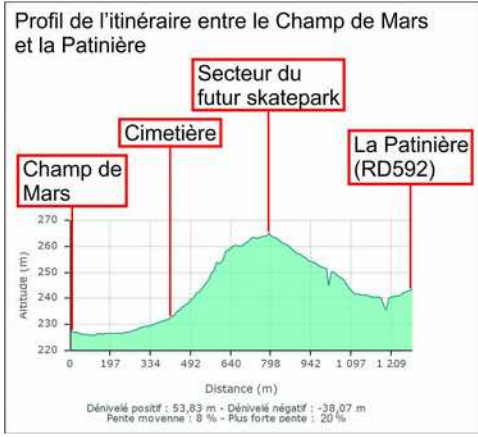
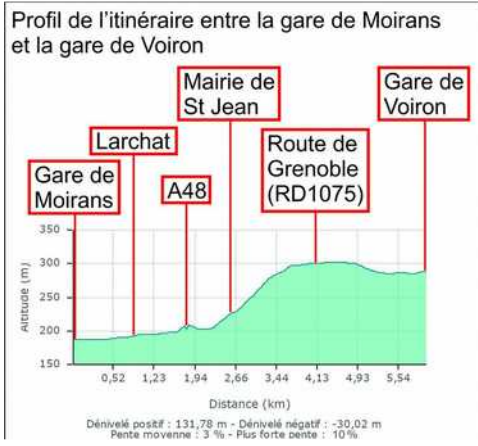
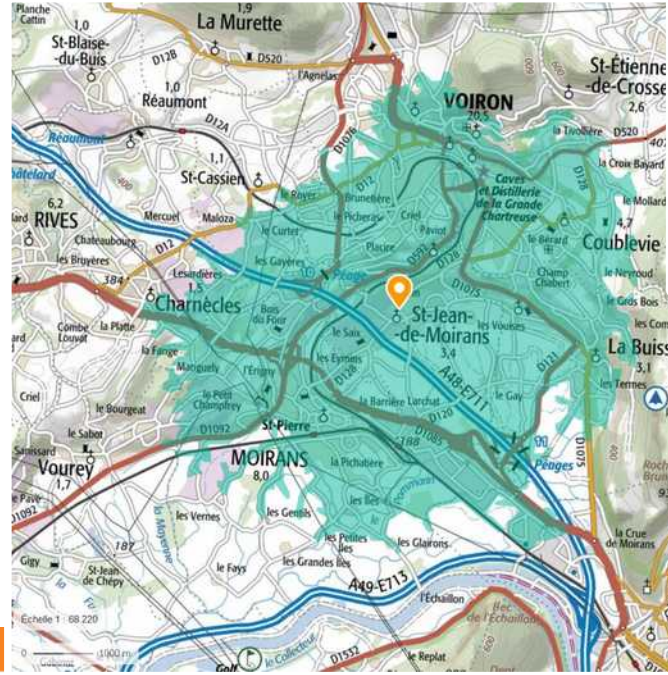
sud du bourg, L'Archat, Le Gay, Les Eymins, Pré-Billoud, gare de Moirans ... et depuis la Patinière jusqu'à Voiron.

Elle est **plus difficile** « **côté coteaux** » depuis le centre-bourg jusqu'à Voiron

Le Trincon, Le Delard, La Commanderie, La Manche... et entre le centre-bourg et La Patinière.

- Grace à ses performances, l'essor du **V.A.E.** peut faciliter l'usage du vélo entre le centre-bourg et les hameaux, voire au-delà :

20 minutes de vélo (ou VAE) à 15km/h ou 15 minutes à 20km/h permettent de couvrir 5 km environ (isochrone ci-contre).



Les déplacements à vélo

Être cycliste à Saint-Jean-de-Moirans

- Il y a **peu d'aménagements cyclables** existants à ce jour sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans :
 - une « **voie verte** » entre L'Archat et le chemin du Gayot (elle n'est pas classée en tant que telle et n'est pas réglementaire ; pas de séparation détectable et repérable entre espace piéton et cycle) ;
 - un **double-sens cyclable** en zone de rencontre, rue du 8 mai 1945
 - Des arceaux vélo ont été mis en place à l'arrêt de bus du terrain de sports
- Il y a du **potentiel** et des **attentes** :
 - Globalement, les distances **inter-hameaux** et les distances **hameaux / centre-bourg** sont **adaptées aux déplacements à vélo** ;

Mais les itinéraires ne sont pas aménagés.

- Le Chemin de Pré Novel semble fréquemment utilisé pour la promenade, mais en conflit avec les véhicules motorisés ;
- Un secteur particulièrement contraint et difficile à aménager : Le Trincon ;
- **Il manque une liaison aménagée vers la gare de Moirans.**



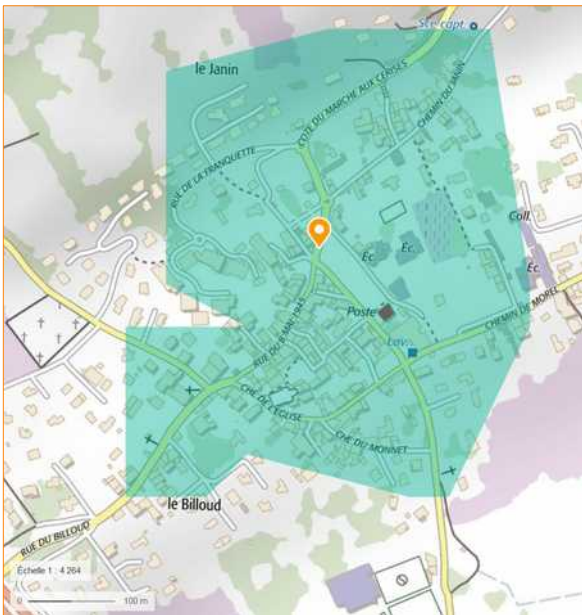
Les déplacements à pied

Peut-on être piéton à Saint-Jean-de-Moirans ?

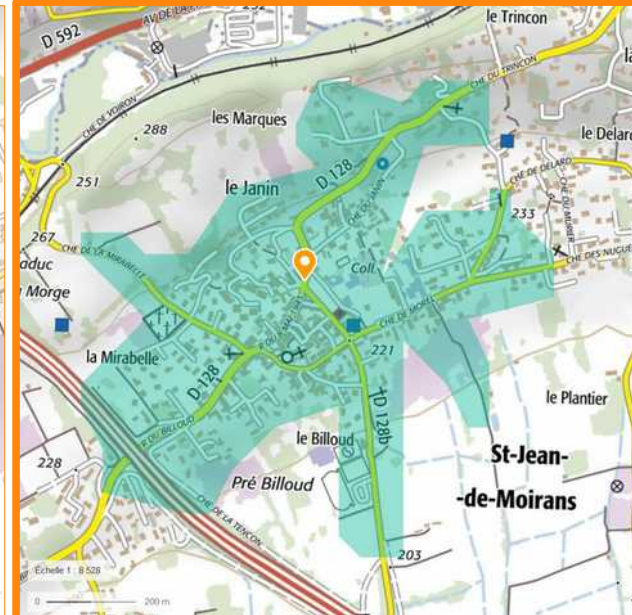
- La taille du **centre-bourg** est **très favorable à la marche**.



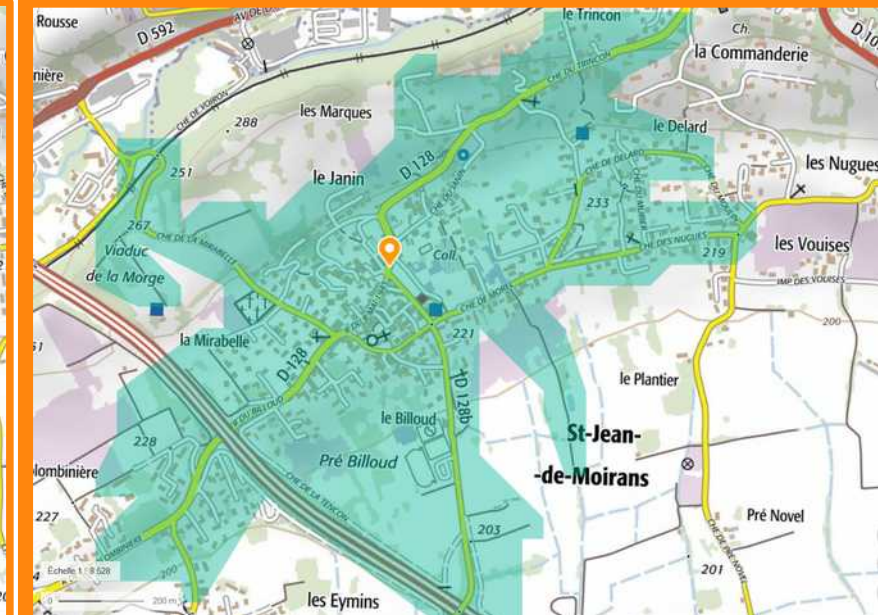
Carte isochrone : 5' à pied



Carte isochrone : 10' à pied



Carte isochrone : 15' à pied



- Le recours à la **marche** est également **possible** entre le **centre-bourg** et les **hameaux dans la continuité urbaine** (Colombinière, Pré Billoud, Les Eymins, Le Delard ...).

Au-delà (L'Archat, Le Gay, La Patinière, Le Trincon, La Commanderie ...), c'est plus contraignant et plus long ...

Les déplacements à pied

Être piéton à Saint-Jean-de-Moirans

- On trouve des espaces agréables pour marcher, **flâner** :

Champ de Mars, Rue Soffrey de Calignon, Chemin de la Cerise, Chemin de la Sereine, Square du Clocher...



- Il existe des « **chemins de traverse** » à proximité du centre-bourg :

Chemin des Contrebandiers, Sentier du Pressoir...

- Mais il manque des continuités et des liaisons piétonnes pour constituer un véritable **maillage** du centre-bourg et de sa proximité
- Des zones de rencontre existent, mais sont peu favorables à la mixité entre véhicules motorisés et modes actifs :

Avenue Charles Delestraint, Rue du 8 mai 1945

- 2 pédibus sont organisés, 2 fois par semaine, initiés par le CME :
 - Entre l'Archat et le centre-bourg, entre le Moulin et le centre-bourg (via le Chemin du Morel)



Les déplacements actifs

« *Le point de vue des Saint-Jeannais* »

- Le **cheminement piéton**, lorsqu'il est possible, est **apprécié** et valorisé. Les **cheminements sécurisés** sont considérés comme **insuffisants**.
- Les **cyclistes** déplorent le **manque d'aménagements** adaptés aux vélos et **l'insécurité ressentie** lors de leurs déplacements (dans le centre-bourg ainsi que sur l'ensemble de la commune).
- **L'étroitesse de la rue du 8 mai 1945**, la possibilité pour les vélos d'y circuler à « **contre-sens** » des voitures et la vitesse jugée excessive des automobilistes, engendrent un **fort sentiment d'insécurité**.
« Les vélos à contre-sens, c'est suicidaire ! »
- La partie Ouest du centre-bourg (**chemin de l'Église**) laisse **trop peu de place aux cheminements piétons** sécurisés selon les usagers.
- La « **voie verte** » entre l'Archat et le centre-bourg est **appréciée** mais certains passages (au niveau du **pont** notamment) ne sont **pas sécurisés**.

Le fonctionnement du centre-bourg

L'activité commerciale

- On trouve dans le centre-bourg, une boulangerie, une pharmacie et un coiffeur.

Un **café ouvrira prochainement** en bordure de la RD128, au nord du Champ de Mars.

Le centre-bourg accueille sur le Champ de Mars, **2 marchés hebdomadaires** (mardi matin, vendredi matin et soir).

- Un « Carrefour Market » existe en bordure de la RD1075, en limite de Coublevie.
- Deux enseignes de bricolage - matériaux de construction sont présentes en bordure de la RD1085.
- Un bar est implanté à La Patinière, au bord de la RD592.



Le fonctionnement du centre-bourg

Les services et les équipements

- Une Maison des professionnels de santé existe sur la commune, à proximité du centre-bourg.

Une maison de santé pluri-professionnelle est en cours de construction et ouvrira début 2020.

- Des services à la petite enfance sont présents grâce à la crèche « Les P'tits Loups » et un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
- La Maison pour Tous propose des activités culturelles et sportives et gère un centre de loisirs.
- Une zone de sport est implantée coté plaine, au sud du centre-bourg :
 - Gymnase de la Grande Sure
 - Terrains de sports
- La réalisation d'un skate-park est en cours, au point haut du Chemin de la Mirabelle, entre le centre-bourg et La Patinière.

→ Important de bien réfléchir à l'accès pour les piétons et les vélos

Le fonctionnement du centre-bourg

Les établissements scolaires

- 2 établissements scolaires dans le centre-bourg :

l'école publique Vendémiaire

- Maternelle et élémentaire (319 élèves pour l'année scolaire 2019/2020)

l'institution privée du Sacré-Cœur

- Primaire et collège (198 élèves dans 7 classes + 332 élèves dans 12 classes)

- La desserte de l'école publique se fait par le Champ de Mars :

- En recul de la voirie routière
- Mais avec des difficultés de « **stationnement-minute anarchique** »

Celle de l'établissement du Sacré-Cœur se fait par le Chemin du Morel :

- Directement en bordure de voie, avec des **conflits** par rapport à la circulation
- Avec des difficultés importantes de « **stationnement-minute anarchique** »



Le fonctionnement du centre-bourg

Le stationnement

- Sur le Champ de Mars on recense 24 places de stationnement (dont 1PMR et 2 limitées à 15') ;
- Dans le cœur de bourg (entre la Rue du 8 mai 1945, la Rue de l'Église et la Rue Émilie Murgé), on compte environ 22 places de stationnement ;

Rue du Morel, un parking offre 26 places (dont 1PMR) à proximité de l'établissement scolaire du Sacré-Cœur ;

27 places de stationnement sont identifiées à proximité du cimetière ;

Et la Place du Marché aux Cerises offre une réserve de 64 places de stationnement (dont 2PMR) à proximité immédiate du centre-bourg.

→ On constate que ce sont **au total 163 places de stationnement** qui se trouvent **à moins de 5' de marche de la mairie.**

- L'enjeu paraît donc moins être l'ampleur de l'offre que la **gestion du stationnement** (éviter le stationnement anarchique à proximité des écoles, séparer le stationnement résidentiel de celui de courte durée ...)

Les hameaux

- Les hameaux sont **peu reliés** entre eux, peu reliés au centre-bourg.
- On constate un fort **effet de coupure de l'A48**, qui isole certains hameaux du centre-bourg.

Le dimensionnement des ouvrages de franchissement ne suffit pas à rétablir un lien significatif et qualitatif avec le centre-bourg (Les Eymins, La Colombinière, l'Archat).

- Les routes qui les traversent et les espaces publics liés, sont peu aménagés.

L'image est **très routière** (beaucoup d'accotements en herbe, marquage axial sur la route principale...).

Ils sont perçus comme **des lieux de passage**.

- Les routes-chemins dans la plaine semblent **appréciées des promeneurs** (Chemin de Pré Novel, Chemin du Bois Bourgey...).

Les hameaux

L'Archat

- La traversée de la **RD128b** est **très routière**.
- Les **espaces publics** (cheminements piétons, espaces verts) sont **peu qualitatifs**. Des containers de tri sélectif sont implantés en bord de voirie, pour les Saint-Jeannais de passage, mais sans plus-value pour les habitants du hameau.
- Il n'y a **pas de liaison piétonne** ou **cyclable** aménagée, vers la RD1085 : pas de traversée sécurisée et **pas d'accès à la gare de Moirans**.

Le projet « Pôle d'échange de Moirans » est en cours d'étude. Il inclura « l'accroche » avec l'Archat et le carrefour avec la RD1085 ; mais les modes actifs semblent peu pris en compte ...

- La place du hameau dans la commune :
 - Pas de continuité cyclable et piétonne vers Le Gay (« point dur » de l'ouvrage de franchissement de l'A48) ;
 - Liaison vers Les Eymins (par le Chemin du Bois Bourgey), mais sans aménagement.



Les hameaux

Le Gay

- Hameau en limite de La Buisse.
- La traversée de la RD120 porte une image **très routière** (accotements en herbe, marquage axial...).
- La place existante, à valoriser, est sur La Buisse.
- Un cheminement piéton **a été aménagé** entre le Chemin du Gay et l'impasse du Parador.
- La place du hameau dans la commune :
 - **Liaison vers la centre-bourg**, par le Chemin de Pré-
Novel, à sécuriser et **rendre plus agréable** ;
 - **Pas de continuité cyclable et piétonne** vers l'Archat
(« point dur » de l'ouvrage de franchissement de l'A48).



Les hameaux

Les Eymins

- **Hameau pavillonnaire**, dans une ambiance de plaine agréable.
- Hors des grands axes et des voies structurantes, mais coupé du centre-bourg. Le Chemin des Eymins sert parfois de voie de transit local.
- **OAP en cours d'aménagement.**
- La place du hameau dans la commune :
 - Pas de liaison directe avec le centre-bourg ;
 - Raccordement à La Colombinière au nord ;
 - Liaison vers L'Archat et la RD1085 (par le Chemin du Bois Bourgey), mais sans aménagement.



Les hameaux

La Colombinière

- Au sud de l'A48 : **impression de faubourg**, de ne pas être vraiment encore en agglomération.
- La RD128 est ici **une route**, ce qui peut expliquer les vitesses relevées supérieures aux limitations applicables. Liaison vers la RD1085.
- Un grand mur de soutènement isole un peu plus la route de son environnement, mais crée un point singulier, un resserrement, dont il faudra se servir pour maîtriser les vitesses.
- La place du hameau dans la commune :
 - Le passage sous l'A48 crée un **effet de coupure** et isole le hameau du centre-bourg (mais cette coupure est quasiment la seule section avec des trottoirs de part et d'autre de la route) ;
 - Raccordement aux Eymins au sud.



Les hameaux

La Patinière et Le Saix

- C'est une partie du bourg structurée le long de la **RD592**.
- L'ambiance y est assez **routière**.
- Il y a des aménagements piétons (trottoirs, traversées piétonnes matérialisées...) mais pas d'aménagement pour les cyclistes.
- *La place des hameaux dans la commune :*
 - *Ce sont des hameaux coupés du reste de la commune par la topographie et qui sont, de fait, plus tournés vers Voiron.*



Les hameaux

Les Nugues et Le Delard

- Caractère de **hameaux résidentiels** bien affirmé.
- Le chemin des Nugues est aménagé avec un espace piéton contigu à la chaussée.

Le reste du réseau de voiries est étroit et sinueux.
(Chemin du Delard, Chemin du Moulin, Chemin du Murier...)

- Au Delard, peu d'aménagement pour les modes actifs, mais une mixité de fait avec les véhicules motorisés sur chaussée. Ça semble fonctionner.
- La place du hameau dans la commune :

Problème de liaison avec le centre-bourg : elle existe, car le Chemin des Nugues est dans la continuité directe du Chemin du Morel ; mais **le Chemin du Morel est un problème**... aussi bien pour les modes actifs que pour les véhicules motorisés.



Les hameaux

La Commanderie

- **Hameau résidentiel** bien affirmé, dans la continuité du Delard.
- L'accès du chemin de la Commanderie sur la RD128 est peu satisfaisant, du fait de la **pente**.
- Pas d'aménagement pour les modes actifs. La mixité fonctionne-t-elle sur le chemin de La Commanderie, malgré la pente ?
- La place du hameau dans la commune :
 - Ce hameau est dans la continuité urbaine du centre-bourg et du Delard ;
 - Mais l'accès et les liaisons avec le reste de la commune sont difficiles, compte-tenu de la pente.



Les hameaux

Le Trincon et La Manche

- On est dans la pente !
- Des aménagements existent ponctuellement (trottoirs, stationnement...)

Des aménagements modérateurs de vitesse (écluses, plateaux traversants) ;

Mais il n'y a **pas d'aménagement cyclable** et **pas de continuité** de cheminement **pour les piétons**. Et quand il y a des trottoirs, leur largeur est très réduite.

- La place du hameau dans la commune :
 - C'est un endroit stratégique, **point de passage obligé** entre « les quartiers du haut » et « les quartiers du bas » ;
 - C'est un secteur dans la continuité de Voiron-Coublevie et un point de passage entre le bourg de Saint-Jean-de-Moirans et Voiron.



Les hameaux

Monteuil

- C'est un hameau pavillonnaire, « enserré » dans **un lacet de la RD1075**.
- Il est plus dans la continuité urbaine de Coublevie que de Saint-Jean-de-Moirans.
- Présence d'un *Carrefour Market* le long de la RD1075.
- La place du hameau dans la commune :
 - C'est un **hameau isolé** du reste de la commune ;
 - La possibilité et la qualité des liaisons avec le centre-bourg dépendent des aménagements sur la RD128, notamment à La Manche et au Trincon.



Les hameaux

« *Le point de vue des Saint-Jeannais* »

- Le secteur nord de la commune (**RD128 – Trincon**), le **centre bourg** (dont le chemin de l'Église) et **les Eymins** sont les lieux les plus fréquemment évoqués comme **problématiques**.
- **Les Eymins** font l'objet de plusieurs remarques : la sécurité et la cohabitation entre les modes actifs et les véhicules posent problème sur le Chemin des Eymins, l'augmentation de l'urbanisation de ce secteur accroît ce phénomène, et l'accès de ce chemin sur la RD128 n'est pas sécurisé.
- Le **carrefour de l'Archat** est jugé comme **très dangereux** pour les usagers (tous modes confondus) et des inquiétudes émergent en raison des aménagements futurs (Pays Voironnais).
- La « **voie verte** » entre l'Archat et le centre-bourg est **appréciée** mais certains passages (au niveau du pont notamment) ne sont **pas sécurisés**.

Les hameaux

« *Le point de vue des Saint-Jeannais* » (suite)

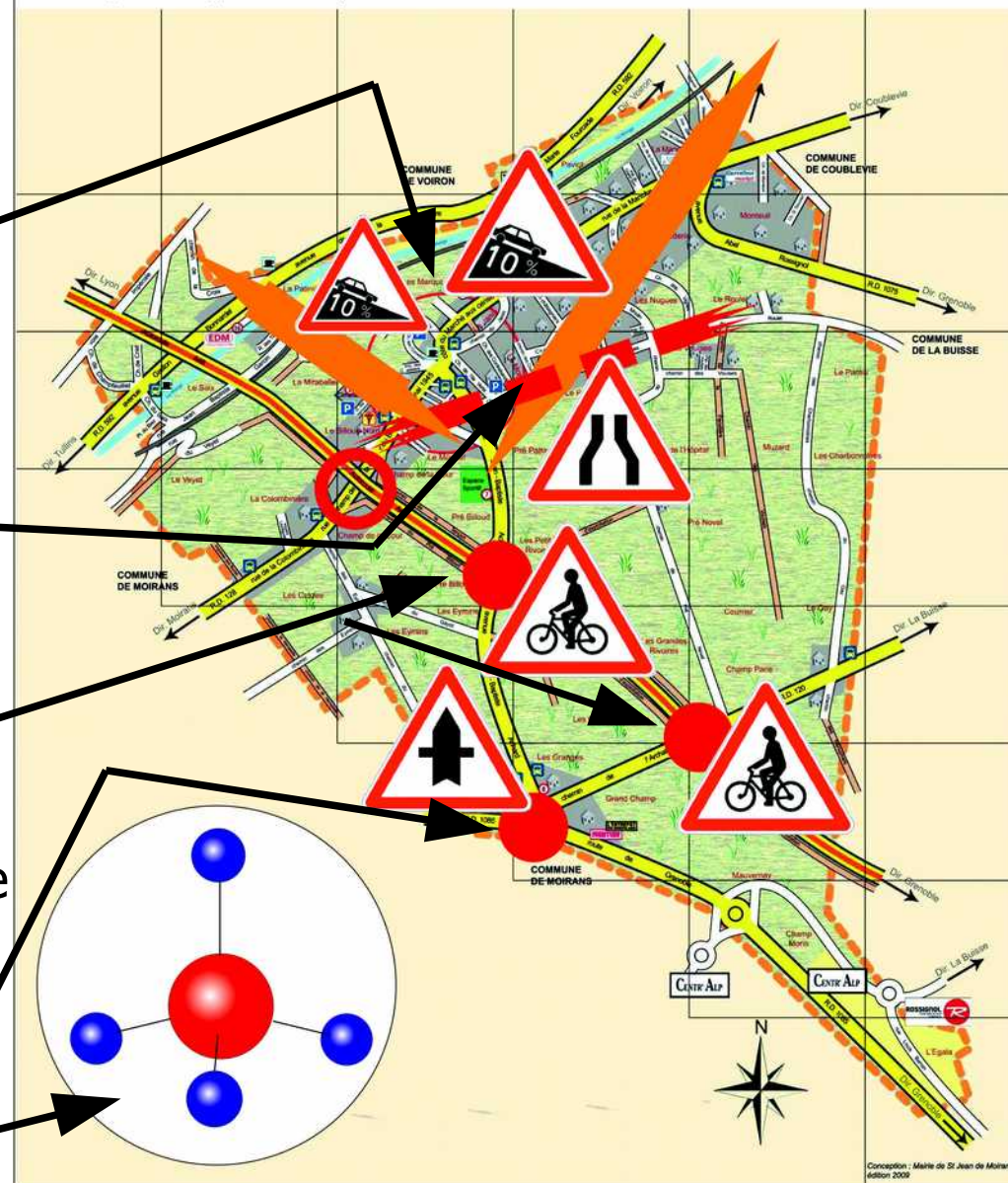
- La zone du **Trincon** a également été spécifiquement ciblée car la vitesse automobile (en particulier les flux de transit) cause un **fort sentiment d'insécurité** pour les riverains.
- Le **chemin du Pré Novel** est utilisé comme voie d'évitement des zones saturées par la circulation. Or son gabarit n'est pas adapté.
- **La Patinière** a été essentiellement évoquée pour le manque de cheminements piétons sécurisés.

Synthèse

Les principaux « points durs »

- Une forte contrainte topographique dans l'axe nord-sud :
La pente des coteaux depuis le centre-bourg jusqu'à Voiron
- Un tissu urbain dense et peu poreux dans l'axe est-ouest :
Le « pincement du Morel »
- Des ouvrages étroits peu propices au cheminement des modes actifs :
Le franchissement de l'A48 par la RD128b et la RD120
- Un carrefour avec une voie dominante au trafic élevé :
Le carrefour RD128b / RD1085 à l'Archat
- **Un manque de liaison entre hameaux et centre-bourg**

Saint Jean-de-Moirans Les principaux « points durs » actuels



En conclusion



Les points clés pour aller plus loin

- Pour favoriser un report modal de la voiture vers les autres modes de transport :
 - Rechercher la possibilité d'une desserte en **transport collectif**, depuis le centre-bourg, voire depuis les hameaux, **vers la gare de Moirans**. Créer sur le territoire de la commune, des **aires de co-voiturage**.
 - Aménager des **itinéraires cyclables**, contigus aux chaussées routières ou en site propre, depuis le centre-bourg et depuis les hameaux, vers la gare de Moirans.
- Le centre-bourg et chacun des hameaux sont faits pour les piétons. L'ensemble de la commune avec ses hameaux, est adapté à l'usage du vélo (ou VAE) :
 - Réfléchir aux **liaisons entre les hameaux et le centre-bourg**, et à l'accès à la gare de Moirans ;
 - Constituer un véritable **maillage piéton** du centre-bourg et de sa proximité ;
 - Repenser la fonction et l'aménagement du Chemin de Pré Novel ;
 - **Résoudre le problème du « pincement du Morel »** ;
- **Apaiser les vitesses** des véhicules motorisés, pour permettre une meilleure cohabitation avec les modes actifs ;
- Mieux organiser **le stationnement en centre-bourg** et aménager **la liaison entre la Place du Marché aux Cerises et le Champ de Mars**.

En conclusion

« *Le point de vue des Saint-Jeannais* »

- Lors des ateliers, des débats ont émergé **sur la place de la voiture en centre-bourg** :

Alors que certains souhaiteraient voir les aménagements pensés de manière à **faciliter la circulation automobile**, d'autres souhaiteraient voir **la place de la voiture diminuer** au profit des piétons et des cyclistes.

Le rôle de centralité du bourg, par les équipements qu'il regroupe, a de fait été discuté.

Merci de votre attention



Cerema Centre-Est
Patrice CHAMPON
04 74 27 51 24
Patrice.champon@cerema.fr

www.cerema.fr